

AVIS

REUNION D'INFORMATION

SECTION DE GOSELIES

Projet de catégorie B (projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEUR : Biopole ULB Charleroi SA

PERSONNE DE CONTACT: Françoise Van Brussel – Tel: 071 378 663 – Courriel: fvanbrussel@biopole.be

OBJET : Demande de renouvellement de permis d'environnement concernant l'exploitation du centre de recherche et de développement en biotechnologie – bâtiment Biopole

La demande de permis vise à renouveler les autorisations en cours couvrant le site. Le bâtiment visé par la demande est un centre de recherche et de développement en biotechnologie, abritant des laboratoires utilisant de manière confinée des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des organismes pathogènes. Il comprend également une animalerie destinée à l'élevage de souris de laboratoire.

Aucune modification du site n'est projetée par rapport à la situation existante.

Cette demande est soumise à étude d'incidences en raison de la présence de l'animalerie - *Rubrique 01.39.01.03. Détenition d'animaux de laboratoires d'une capacité de plus de 1.000 animaux*

LIEU D'IMPLANTATION : Rue Adrienne Bolland 8 à 6041 Charleroi (Gosselies)

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, Biopole ULB Charleroi S.A. vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le lundi 18 juin à 18h

Au Point Centre - Salle Raymond Jeener - Avenue Georges Lemaître 19, 6041 Charleroi

La Ville de Charleroi a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en n'oubliant pas d'indiquer ses nom et adresse :

SOIT en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Charleroi - Place Charles II 6000 CHARLEROI à l'attention du Service du Permis d'Environnement.

SOIT en les déposant à la Maison communale annexe de Gilly, au Service du Permis d'environnement, Place Jules Destrée, 2ème étage, bureau 205.

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 (071 86 39 29)

SOIT en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : permisenvironnement@charleroi.be.

Dans tous les cas, elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Charleroi, le 23 mai 2018

Le Directeur général f.f.,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,
Directeur



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Ornella CENCIG,
8ème Echevin